

Covid-19 : conseils aux donateurs

Les initiatives des associations et fondations se multiplient pour accompagner l'Etat dans la lutte contre la propagation du coronavirus. Soutien aux soignants, recherche scientifique et médicale, lutte contre l'exclusion, protection des plus vulnérables et des plus démunis sont autant d'actions conduites en ce sens. Ces associations et fondations devront pouvoir compter sur la générosité du plus grand nombre pour les mener à bien ; c'est ainsi que de nombreux appels à la générosité ont été lancés ces jours-ci. Mais toutefois, il convient de rester vigilant et de faire preuve de discernement pour donner en confiance et s'assurer que les dons participent à la cause soutenue.

Le Don en Confiance fournit aux rédactions une liste de conseils à destination des lecteurs, des auditeurs et des téléspectateurs pour les rassurer sur la bonne utilisation de leurs dons.

Conseil n°1 - J'investigue ! 5 bonnes questions pour choisir quelle association ou fondation soutenir (simplement en consultant leur site Internet).

1. Est-ce que son champ d'action est cohérent avec le projet que je souhaite soutenir, par exemple le soutien aux soignants ou la recherche contre le virus ?
Quel est son but ? Son projet général ? Ses missions ? Ai-je affaire à une organisation dont le but est de collecter pour redistribuer à d'autres organisations ?
2. Qui la dirige ?
Qui sont les membres du Conseil d'administration ? Description de sa structure ? Présence effective en France ? Mode de gouvernance ?
3. Est-elle contrôlée ?
Par la Cour des Comptes, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) ou d'autres contrôles publics ? Ses comptes sont-ils certifiés par des Commissaires aux comptes ?
4. A-t-elle souscrit des engagements déontologiques pour le respect du donateur ?
Est-elle labellisée "Don en Confiance" ?
5. Est-elle transparente ?
Son rapport annuel est-il facilement accessible ? Donne-t-elle des informations sur l'utilisation des dons qu'elle reçoit ?

→ *Bon à savoir* : *l'Essentiel* est un document simplifié mis en place par Le Don en Confiance, qui permet de rendre compte de façon simplifiée et transparente aux donateurs et au public des ressources provenant de la générosité publique reçues par l'organisation et de ce qu'elle en fait.

Conseil n°2 - Si j'ai des questions, je contacte l'association/fondation !

De préférence par mail ou sur les réseaux sociaux.

Conseil n°3 - Sur Internet, je suis prudent(e) !

En cas de dons sur Internet, notamment *via* des plateformes de crowdfunding, je vérifie que les pages renvoient à des organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées.

Conseil n°4 – Avant de lancer une cagnotte : je m’informe !

1. Je contacte l’association/fondation concernée pour m’assurer :
 - qu’elle pourra bien utiliser les fonds pour la cause que je souhaite soutenir,
 - que l’outil de collecte est bien adapté,
 - de bien connaître les modalités d’une collecte privée, notamment en termes de défiscalisation et de protection des données personnelles par exemple.
2. Je prends connaissance des conditions tarifaires pratiquées par les plateformes (Conditions Générales d’Utilisation).
3. Lors du lancement de la collecte, j’informe les personnes que je sollicite de la cause que je souhaite soutenir et de l’association/fondation qui percevra les dons.
4. Lorsque l’association/la fondation aura récupéré les fonds, j’informe les donateurs sur le montant total collecté.

Les catastrophes et les crises humanitaires ou sanitaires peuvent faire l’objet de faux appels à dons, notamment auprès des personnes faibles ou isolées. Il faut être prudent pour que les actes généreux puissent être faits sans méfiance et sans arrière-pensée.

→ Pour accéder à la version détaillée de ces conseils, rendez-vous sur :

http://www.donenconfiance.org/759_p_45570/comment-donner-en-confiance.html

Par commodité, je peux consulter la liste des 92 organisations labellisées "Don en Confiance" :
www.donenconfiance.org/organisations-labellisees

LE RÔLE DU DON EN CONFIANCE

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d’intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Ayant fondé il y a près de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l’appel public à la générosité basé sur des principes de transparence, de recherche d’efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales. Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en Confiance détermine l’octroi du label "Don en Confiance" aux organisations qui en font la demande et fonde le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. À ce jour, le Don en Confiance rassemble près de 100 organisations labellisées suivies par une centaine de contrôleurs bénévoles experts.



SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Jean-Baptiste GALLAND, Agence Garp Communications

06 89 26 65 81

jbgalland@garpcommunications.com / www.donenconfiance.org

Twitter : @donenconfiance

Avec le soutien de



MINISTÈRE
DE L’ÉDUCATION
NATIONALE